

Des défis importants

Qu'est-ce qu'une caisse à rentiers surnuméraires?

La proportion de bénéficiaires de rentes dans le portefeuille d'assurés d'une institution de prévoyance a une grande influence sur le financement et les défis y liés en termes actuariels et de structuration des placements.

EN BREF

Le nombre des caisses à rentiers surnuméraires est en train de grandir. La capacité d'exposition et d'assainissement de ces caisses est limitée.

Dans une période de perspectives de rendement maigres, la structure du passif devient une préoccupation très présente dans la gestion des risques d'une institution de prévoyance (IP). Les engagements pris vis-à-vis des bénéficiaires de rentes pèsent lourd car ils sont pratiquement intouchables. Selon l'analyse de la situation financière des institutions de prévoyance effectuée par la commission de haute surveillance de la prévoyance (CHS PP) en 2015, plus du 40% du capital de prévoyance recensé à ce moment-là appartenait aux bénéficiaires de rentes (voir graphique du mois, page 9). Dans la moyenne, les caisses affichent actuellement un rapport de 4.6 assurés actifs pour un bénéficiaire de rente, mais la proportion de rentiers est nettement supérieure dans bon nombre d'IP individuelles.

Les caisses à rentiers surnuméraires et les caisses de rentiers

Dans la pratique, il est convenu de dire que l'effectif de rentiers d'une caisse est surnuméraire lorsque leur proportion atteint au moins 70%. Cette proportion

peut être mesurée en fonction du nombre de bénéficiaires d'une rente ou de la part du capital de prévoyance qui leur appartient. Le capital de prévoyance est toutefois une référence plus précise puisqu'il va grandement affecter le financement. Comme le capital de prévoyance dépend du taux d'escompte, les IP sans normes correspondantes sont difficilement comparables. En règle générale, une caisse à rentiers surnuméraires présente un cash-flow négatif.

Une IP uniquement constituée de rentiers est une caisse de rentiers. A fin 2015, les caisses de ce type jouaient encore un rôle marginal puisque les capitaux recensés par la CHS PP pour les caisses de ce type ne représentaient que 0.5% du total.

La proportion des rentiers en hausse

La proportion de rentiers d'une IP peut augmenter pour différentes raisons:

- Démographie (départ en retraite des baby-boomers),
- Restructurations dans les entreprises des employeurs affiliés avec diminu-

Caractéristiques et défis essentiels d'une caisse à rentiers surnuméraires

Caractéristiques

Le capital de prévoyance des rentiers représente 70% ou plus de la totalité du capital de prévoyance

Faible capacité d'assainissement

Capacité d'exposition structurelle très restreinte

Budget de risque modeste pour la stratégie de placement

Horizon de placement relativement court

Rendement nécessaire essentiellement déterminé par le taux technique

Cash-flow négatif

Défis

Eviter les redistributions des assurés actifs aux rentiers

Eviter un découvert

Définir la stratégie de placement

Fixer le taux technique

Dégager le rendement nécessaire

Planification des liquidités

- Reprise d'effectifs de rentiers ou de portefeuilles d'assurés avec un fort pourcentage de rentiers,
- Transfert d'une partie des capitaux de prévoyance des assurés actifs dans une IP avec un dénommé plan 1e et maintien des bénéficiaires de rentes dans l'ancienne IP,
- Réduction du taux technique (augmente le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes),
- Nouvelles fondations de caisses de rentiers.

Le nombre des IP à rentiers surnuméraires va certainement encore augmenter dans les années à venir où des catégories d'âge à forte natalité vont atteindre l'âge de la retraite. Et il faut aussi s'attendre à de nouvelles baisses des taux techniques utilisés pour calculer les engagements de rente puisque ces taux sont souvent encore trop élevés par rapport aux rendements anticipés sur les placements. Enfin, les adaptations intervenues au niveau de la législation vont augmenter l'attractivité des plans 1e, ce qui va sans doute déclencher un départ de capitaux de prévoyance d'assurés actifs au détriment des IP enveloppantes.¹ Mais l'accroissement des capitaux des rentiers va sans doute également se ralentir à cause du versement plus fréquent de capitaux dans le domaine surobligatoire où cette option est même désormais la seule dans un petit nombre de caisses.

Les caractéristiques des caisses à rentiers surnuméraires

Comme de telles caisses comptent plus de rentiers que d'assurés actifs parmi leurs destinataires, les charges (paiement des rentes) sont généralement supérieures aux recettes (cotisations), le cash-flow de ces caisses est donc négatif. La planification des liquidités revêt de ce fait une importance capitale dans une caisse à rentiers surnuméraires.

A cause de la forte proportion de rentiers, le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture est fortement tributaire du taux technique servant à évaluer le capital de prévoyance des rentiers. Dans une caisse à rentiers surnuméraires, il est tout à fait courant que les trois quarts du rendement nécessaire, voire plus, aillent au compte du taux technique rémunérant le capital de prévoyance des rentiers.

En cas de découvert, les mesures d'assainissement classiques (prélèvement de cotisations d'assainissement, ainsi que rémunération d'intérêt réduite ou nulle) sont généralement d'une efficacité très limitée dans une caisse à rentiers surnuméraires. Et le découvert sera encore exacerbé par le cash-flow négatif parce que les capitaux seront en toute logique absorbés par l'objectif du «degré de couverture à 100%» (voir à ce sujet l'article Morf, page 54). Autant dire que la capacité d'assainissement d'une caisse à rentiers surnuméraires est minime. Les contributions à un assainissement que l'on peut demander aux bénéficiaires de rentes sont très restreintes en vertu de l'art. 65d al. 3 LPP. C'est donc aux assurés actifs et à l'entreprise qu'il incombe de résorber un découvert. La capacité d'exposition structurelle d'une caisse à rentiers surnuméraires s'achoppe de ce fait vite à ses limites.

Les défis que doivent relever les caisses à rentiers surnuméraires

Un effectif de bénéficiaires de rentes est exposé à plusieurs risques. Le risque de placement pour commencer (les rendements dégagés par la fortune sont très volatils), mais aussi le risque de longévité (les rentes doivent être payées plus longtemps que prévu) et le risque de fluctuations dans le comportement de mortalité (fluctuations à court terme de l'espérance de vie et des rentes à payer). La gestion de ces risques pose des défis importants aux responsables d'une caisse à rentiers surnuméraires. Concernant le risque de fluctuations et le risque de longévité, on peut assurer ses arrières en constituant des provisions appropriées (ou utilisant les tables générationnelles pour le risque de longévité). Il est plus compliqué de mater le risque de placement.

Dans le contexte législatif actuel, il est pratiquement impossible de toucher aux

rentes, les capitaux de prévoyance des rentiers doivent donc être placés de manière aussi sûre que possible. En plus, l'horizon de placement est plus court pour les rentiers que pour les assurés actifs. Il en découle que les caisses à rentiers surnuméraires disposent d'un plus petit budget de risque qui permet seulement des stratégies de placement à faible risque et donc aussi à faible rendement. Et pourtant, il faudra dégager au moins le rendement nécessaire pour éviter une dégradation du degré de couverture.

On peut soit diminuer le taux de rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs, soit réduire le taux technique pour que le rendement nécessaire soit moins élevé. Mais les deux mesures comportent chacune des pièges: la diminution de la rémunération instaure une inégalité de traitement entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes et manque d'efficacité puisque les assurés actifs sont peu nombreux. La réduction du taux technique entraîne une diminution du degré de couverture parce que le capital de prévoyance augmente, il faudra donc s'y prendre avec suffisamment d'avance.

La gestion active des risques est impérative

Une gestion active des risques est indispensable pour pouvoir contrer les nombreux défis. Il faudra notamment veiller à la congruence entre placements et paramètres actuariels. **I**

Martin Hänggi
Gerold Betschart

¹ Voir message du 11 février 2015 concernant une modification de la loi sur le libre passage (Droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré).